

**Bureau dématérialisé du 13 avril 2023**

Membres en exercice : 17  
Membres ayant participé au processus de vote : 11  
Membres ayant donné mandat : 0  
Nombre de voix : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20230025**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DES RESERVES DE L'ECOMUSÉE  
DU MONT LOZERE A MASMÉJEAN  
SECONDE CONSULTATION**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, sollicité par courriel du 13 avril 2023, a été consulté par voie électronique du 13 avril 2023 – 16h50 au 20 avril 2023 – 12h, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Ont participé au processus de vote :

- M. Stéphan MAURIN, président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Alexandre VIGNE, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Flore THEROND, 2<sup>e</sup> vice-présidente du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Catherine CIBIEN, présidente du conseil scientifique de l'EP PNC,
- M. Nicolas DE DAVYDOFF, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- Mme Jeannine BOURRELY, présidente de la commission *Forêt* de l'EP PNC,
- M. Daniel BARBERIO, président de la commission *Biodiversité* de l'EP PNC,
- Mme Michèle MANOA, présidente de la commission *EEDD-Sensibilisation* de l'EP PNC,
- Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, présidente de la commission *Architecture-Urbanisme-Paysage* de l'EP PNC,
- M. Georges ZINSSTAG, président de la commission *Agriculture* de l'EP PNC,
- Mme Agnès DELSOL, directrice de la DDT de Lozère.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.331-23 et R.331-34,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°20200091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Vu la délibération n°20220138 du conseil d'administration du 23 juin 2022 approuvant le document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu la délibération n°20230006 du bureau du 2 mars 2023 approuvant l'attribution partielle du marché de construction des réserves de l'écomusée du Mont Lozère et la prononciation « sans suite » de la procédure de passation des lots 3, 4 et 6,

Vu l'avis d'appel à la concurrence déposé sur les sites des marchés publics de l'Etat, de la Lozère Nouvelle et du Parc national des Cévennes,

Vu les offres réceptionnées avant la date limite de réception des offres,

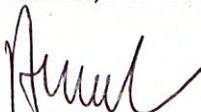
Considérant le rapport d'analyse des offres,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Le bureau de l'EP PNC, après échange dématérialisé durant la période de consultation et avec un vote à l'unanimité, décide :

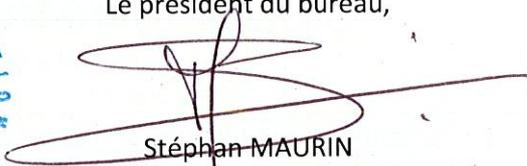
- d'attribuer le marché aux prestataires proposés par l'établissement pour chacun des lots 3, 4, 6 et 10 comme suit :
    - Lot 3 : SAS LOZERE CHARPENTE pour un montant de 92 061,24 € TTC
    - Lot 4 : SARL ALC MENUISERIE pour un montant de 24 234,00 € TTC
    - Lot 6 : SARL SERGE GAILLARD pour un montant de 9 326,40 € TTC
    - Lot 10 : BRUYNZEEL RANGEMENTS pour un montant de 20 508,00 € TTC
- SOIT un total de 146 129,64 € TTC
- d'autoriser la directrice à signer chacun des lots 3, 4, 6 et 10 du marché ainsi que toutes pièces nécessaires au déroulement de ces prestations

La directrice,

  
Anne LEGILE



Le président du bureau,

  
Stéphan MAURIN